

L'ILLUSTRATION



L'ESPAGNE TRAGIQUE : DÉBLAIEMENT D'UNE RUE DE MADRID APRÈS UN BOMBARDEMENT

AVEC CE NUMÉRO L'ABONNEMENT N° 1 COMPREND " LA PETITE ILLUSTRATION " CONTENANT

UN NOUVEAU ROMAN

« AU FOND D'UN TEMPLE HINDOU », par YVONNE SCHULTZ

(En deux parties - I.)

Téléphone : Trudaine 82-54.
4 lignes à la suite
groupées sous ce numéro.

JOURNAL HEBDOMADAIRE UNIVERSEL

13, Rue Saint-Georges, PARIS

Le droit de reproduction des dessins, des gravures et du texte de ce numéro est réservé pour tous pays.

Adresse Télégraphique :
Illustration - 22 Paris.
R. C. : 135013 (Seine).

TARIF DES 3 CATÉGORIES D'ABONNEMENT

Applicable depuis le 12 Septembre 1936 aux abonnements et renouvellements partant du 1^{er} Octobre 1936.

L'abonnement n° 1 se compose des 52 numéros annuels, dont 3 spéciaux, et des fascicules de "La Petite Illustration" joints à chacun des numéros d'actualités.

L'abonnement n° 2 comprend les 52 numéros annuels, dont les 3 spéciaux, sans la collection de "La Petite Illustration".

L'abonnement n° 3 est formé seulement des numéros d'actualités, au nombre de 49, à l'exclusion des 3 numéros spéciaux annuels et de "La Petite Illustration"; il n'est pas accepté pour 3 mois.

Depuis le 1^{er} Janvier courant les abonnements de deux ans ne sont plus reçus.

FRANCE ET COLONIES FRANÇAISES :

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3
Un an . . .	200 francs.	175 francs.	140 francs
6 mois . . .	103 francs.	90 francs.	73 francs.
3 mois . . .	54 francs.	47 francs.	(Non accepté.)

ETRANGER :

I. — PAYS EXIGEANT DES JOURNAUX LE PLEIN TARIF D'AFFRANCHISSEMENT (c'est-à-dire tous les pays non compris dans les tableaux qui suivent)

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3
Un an . . .	385 francs.	327 francs.	278 francs.
6 mois . . .	195 francs.	166 francs.	142 francs.
3 mois . . .	99 francs.	84 francs.	(Non accepté.)

II. — PAYS ACCORDANT AUX JOURNAUX UNE RÉDUCTION D'AFFRANCHISSEMENT DE 50 O/O

AFRIQUE DU SUD (Union), ALBANIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUTRICHE, BRÉSIL, BULGARIE, CANADA, COLOMBIE, CONGO BELGE, CUBA, DANTZIG, ÉGYPTE, ESTHONIE, ÉTHIOPIE, FINLANDE, GRÈCE, GUYANE HOLLANDAISE, HEDJAZ, HOLLANDE, HONGRIE, IRAK, IRAN, LETTONIE, LIBÉRIA, LITHUANIE, MEXIQUE, COLONIES PORTUGAISES, ROUMANIE, TCHÉCOSLOVAQUIE, TERRE-NEUVE, TURQUIE, U. R. S. S., URUGUAY, ÉTAT DU VATICAN, VENEZUELA, YOUGOSLAVIE

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3
Un an . . .	292 francs.	251 francs.	209 francs.
6 mois . . .	149 francs.	128 francs.	107 francs.
3 mois . . .	76 francs.	65 francs.	(Non accepté.)

III. — PAYS ACCORDANT AUX JOURNAUX UNE RÉDUCTION D'AFFRANCHISSEMENT SUPÉRIEURE A 50 O/O

CHILI, COSTA RICA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉQUATEUR, GUATEMALA, HAÏTI, HONDURAS, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, SALVADOR

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3
Un an . . .	263 francs.	227 francs.	188 francs.
6 mois . . .	135 francs.	116 francs.	96 francs.
3 mois . . .	69 francs.	59 francs.	(Non accepté.)

Avis important. — Tous les prix ci-dessus sont acceptés au cours du change dans la monnaie du pays du souscripteur ou toute autre monnaie étrangère pourvu qu'elle soit négociable.

IV. — PAYS LIMITOPHES OU DANS LESQUELS "L'ILLUSTRATION" POSSÈDE UNE ORGANISATION SPÉCIALE

PAYS	MONNAIE	ABONNEMENT N° 1			ABONNEMENT N° 2			ABONNEMENT N° 3		PAYS	MONNAIE	ABONNEMENT N° 1			ABONNEMENT N° 2			ABONNEMENT N° 3	
		UN AN	6 MOIS	3 MOIS	UN AN	6 MOIS	3 MOIS	UN AN	6 MOIS			UN AN	6 MOIS	3 MOIS	UN AN	6 MOIS	3 MOIS	UN AN	6 MOIS
Belgique	Fr. belges	345 »	176 »	90 »	300 »	155 »	78 »	245 »	128 »	Principauté de Monaco	Fr. franç.	200 »	103 »	54 »	175 »	90 »	47 »	140 »	73 »
Espagne, Canaries et Maroc espag.	Fr. franç.	239 »	122 »	62 »	197 »	105 »	54 »	169 »	88 »	Pologne (1)	Zlotys-or.	76 »	39 »	20 »	65.25	33.50	17 »	54.50	28 »
Italie et colonies ital.	Lire	315 »	160 »	81 »	270 »	137 »	70 »	226 »	115 »	Portugal	Fr. franç.	262 »	134 »	68 »	226 »	117 »	58 »	186 »	96 »
Luxembourg	Fr. luxemb.	270 »	140 »	72 »	237 »	122 »	62.50	194 »	100 »	Suisse (1)	Fr. suisses	55 »	28.50	14.50	48 »	24.75	13 »	40 »	20.50

(1) En Pologne et en Suisse les règlements peuvent être exécutés par chèque postal polonais et chèque postal suisse respectivement aux comptes P. K. O. Varsovie N° 14.390, pour la Pologne, et IVB 557, Les Brenets, pour la Suisse.

Tous les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. — Les demandes de renouvellement doivent être accompagnées d'une bande. Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de la somme de UN franc en timbres-poste. Règlement par mandats, chèques postaux (compte 2101, Paris) ou chèques à l'ordre de "L'Illustration".

ÉTATS-UNIS. — Entered as second class matter January 27, 1903, at the Post-Office, at New York, N. Y. under Act of March 3, 1879.

LA SEMAINE CAMIQUE, par Cami.

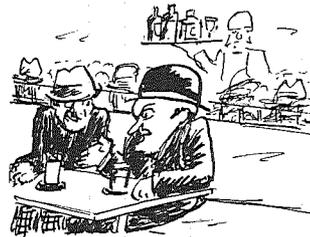
Voir la suite de la "Semaine Camique" page VI des Annonces.



LA CACHETTE DÉCOUVERTE
— Ça y est, Popaul ! Je tiens la boîte de bonbons !
— C'est donc ça que l'autre jour papa disait à maman qu'il fallait savoir « tenir la dragée haute » !



INTERVIEW
— Maître, quelle amélioration sociale souhaiteriez-vous dans votre profession de savant ?
— Si c'était possible, la journée de quarante heures.



POUR L'EXPOSITION
— Il faudrait construire une immense « caserne des nations ». Tous les pays y exposeraient leurs plus beaux régiments.
— Et tant qu'ils seraient exposés on n'aurait toujours pas à craindre la guerre !



EN ATTENDANT LES INVITÉS
— Si je suis roi, c'est la belle Mme Durand que je ferai reine.
— Ah ! non, par exemple !... Je préfère que tu abdiques !



LA PART DU PAUVRE
— J'ai trouvé la fève dans le morceau de galette qu'on vient de me donner au château.
— Alors, retournes-y pour faire une reine. Faut être correct !

1870) un vaste écran de neutralité, rétrécissant pour l'agresseur le front d'offensive. Si elle est attaquée, elle défendra vigoureusement et de son mieux ses retranchements de la frontière, en attendant l'aide aussi rapide que possible que la France et l'Angleterre, dans leur propre intérêt, se hâteront de lui apporter.

Au point de vue de la sécurité de la France, l'essentiel n'est-il pas que la défense du territoire belge soit capable de faire efficacement obstacle à un envahisseur ? Dans la réalité des choses, rien n'est changé, si ce n'est que la puissance militaire de la Belgique, en se trouvant considérablement accrue, n'en sera que mieux capable de donner ce qu'en cas de besoin on espérait d'elle.

En dernière analyse, la Belgique ne veut pas se sentir contrainte à prendre part de son propre mouvement à des guerres au cours desquelles il pourrait advenir, si elle ne bougeait pas, que son propre territoire ne fût pas attaqué. Mais, en se tenant mieux prête que jamais à barrer la route à un envahisseur éventuel, elle estime qu'elle assumera une responsabilité suffisamment grande pour qu'on ne lui reproche pas de se réfugier dans une honteuse inaction.

LA FORCE ! TOUJOURS LA FORCE !

Tout ceci est, encore une fois, une question de force. La force ! Toujours la force ! Parlons franc : la Belgique a assisté avec consternation à toute cette série d'événements qui ont marqué de manière si soudaine la reconstitution de la puissance éruptive des Allemands. Pendant un certain temps, elle avait cru être merveilleusement garantie par le traité de Locarno. Et puis, tout à coup, l'avènement d'Hitler, le réarmement germanique, l'impunité avec laquelle les Allemands ont pu violer le pacte rhénan et faire litière du traité de Versailles, tous ces coups audacieux lui ont donné le sentiment qu'elle s'écarterait fourvoyée dans une situation périlleuse.

Le pacte rhénan contenait une clause maîtresse : la démilitarisation de la rive gauche du Rhin, qui mettait entre la Belgique et l'Allemagne en armes un tampon de sécurité.

Le 7 mars 1936, Hitler, violant à la fois le Diktat de Versailles (mais tous les traités de paix n'ont-ils pas été des Diktats ?) et le traité librement négocié de Locarno, a fait entrer ses troupes en Rhénanie. Les articles 42 et 43 du traité de Versailles, fondement du pacte rhénan, n'ont pas été respectés par l'Allemagne. Et les Anglais et les Français n'ont pas voulu ou pas pu exiger qu'ils le fussent. Ils ont cédé ! « Voilà le fait ! Il y a là une novation manifeste dont d'autres que nous, Belges, sont responsables. Des retranchements et des aérodromes ont été aménagés sur la rive gauche du Rhin, des casernes y ont été mises en état, des troupes d'assaut y ont été en grand nombre installées. L'armée allemande est désormais à nos portes. La zone démilitarisée, gage de notre sécurité, est devenue une poudrière. La Belgique se trouve donc dorénavant, beaucoup plus qu'hier, exposée à devoir intervenir militairement au profit de nos voisins du Sud. Ces responsabilités et ces risques dépassent ses moyens. »

Au temps du traité de Locarno, la puissance des anciens Alliés resplendissait encore ; c'était, semblait-il, une suprématie à l'abri de laquelle il ne pouvait y avoir que profit et honneur pour les Belges à vivre paisiblement. Cette situation, avec une rapidité stupéfiante, s'est transformée. « Nous voilà, disent-ils, contraints d'aborder des difficultés nouvelles avec un esprit nouveau. »

Disons encore que l'opinion belge, si on la considère globalement, est résolument opposée à tout communisme. Même dans les milieux wallons, francophiles d'une manière si constante, la crainte d'avoir à prendre parti pour la Russie soviétique a suscité, il faut le dire, de vives appréhensions. L'arrivée au pouvoir à Paris d'un gouvernement de Front populaire, n'existant qu'en raison du soutien communiste, a été certainement exploitée contre nous. Une propagande (d'autant plus insidieuse que ceux qui la font ne se rendent même pas compte du rôle que d'autres, plus malins qu'eux, les amènent à jouer) a représenté que le pacte d'assistance

mutuelle franco-soviétique finirait par entraîner la France, et par conséquent la Belgique, dans un conflit où celle-ci aurait la plus grande répugnance à prendre part.

Il n'y a aucun doute que le péril communiste a été, nous le savons, employé pour nous faire tort parmi les crédules populations de la Flandre. Evoquant les souvenirs de 1793, on leur expose que des « hordes sauvages » pourraient bien, à l'improviste, franchir la frontière, exercer en Belgique leur brutalité et y répandre leurs théories de spoliation et d'impunité. « Et c'est pourquoi, me disait un flamingant du type ingénu, je suis d'avis que nous devons construire des retranchements aussi bien du côté de la France que du côté de l'Allemagne, car nous devons nous prémunir contre un aussi affreux péril. »

J'ai lieu de supposer que mon interlocuteur était sincère. Mais la voyez-vous, prise sur le vif dans ses résultats, cette manœuvre qui consiste partout, sous couleur de combattre le bolchevisme monstrueux, à préparer des situations tactiques dont l'armée d'une certaine puissance, le jour venu, profiterait ?

Tout cela ayant été considéré, il demeure en notre présence un reliquat d'idées dont l'analyse n'a pas été faite. Et on l'évoque quand on met à l'improviste nos amis belges en présence du dilemme que voici :

De deux choses l'une : si la guerre éclate, les Franco-Anglais seront vainqueurs ou ils seront vaincus. S'ils sont vainqueurs, vous demeurerez ce que vous êtes. S'ils sont vaincus, vous serez absorbés, quoi qu'il advienne, par l'Allemagne. Par conséquent, dans ce second cas, votre neutralité, si vous avez réussi à la sauvegarder jusqu'au bout, ne vous aura pas épargné la servitude. Et peut-être alors concevrez-vous l'amer regret de n'avoir pas employé, en temps opportun, la force très considérable que, organisée rationnellement, votre population si dense eût pu fournir. Vous regretterez peut-être de n'avoir pas décidé d'apporter aux Alliés, quand il le fallait, cet appoint qui eût suffi, dans certaines circonstances, à changer le cours des événements. Agissants, vous auriez pu contribuer à sauver la liberté du monde... et la vôtre. Inertes, si les Alliés sont battus, il ne vous restera que le stérile regret d'avoir mérité votre destin.

Avouez, chers et grands amis, que, quand ce langage vous a été tenu, vous êtes tcus, ou presque tous, demeurés silencieux et que le souvenir de l'épopée de 1914-1918 vous est soudainement réapparu. Une lumière a un instant éclairé vos prunelles et vous êtes descendus au fond de votre pensée. Certes, qui que vous soyez, Flamands ou Wallons, n'allez point voir dans la présente étude l'expression méprisante d'un sentiment de récrimination. Ce sentiment serait en tout cas étranger au caractère français. Nous avons toujours pensé que vous êtes bien libres d'agir comme bon vous semble, suivant les inspirations de votre conscience. Quoi qu'il advienne, nous avons, vous et nous, trop de grands morts à pleurer en commun pour que le souvenir de l'immense service que vous nous avez rendu en 1914 s'efface jamais de nos cœurs fidèles, nos cœurs de Français reconnaissants.

LES FRANÇAIS DEVANT LA BELGIQUE

Les Français, quand ils pensent à la Belgique, n'ont pas d'autre désir que de la voir libre, respectée, heureuse, unie, indivisible, sous la direction de sa monarchie constitutionnelle. Une Belgique fière de l'égalité absolue de ses deux peuples et de ses deux langages ; une Belgique magnanime, dédaignant les âpres concurrences racistes ; une Belgique multiple en ses facteurs, mais unique en son essence, suivant la belle parole prononcée par Edmond Picard il y a trente-neuf ans, telle serait la Belgique que nous souhaiterions pouvoir toujours contempler. Mais, quoi qu'elle décide, nous ne cesserons jamais de l'aimer et de l'admirer, parce qu'elle est la Belgique et que cela dit tout.

Nous n'avons été que trop amené, par la force des choses, à montrer quels facteurs dissocient les Belges. Il est temps d'indiquer ceux qui, malgré tout, les rapprochent. Flamands et Wallons se ressemblent en ceci qu'ils ont en commun un ardent amour de leur indépendance,

un courage vif et le même goût pour les œuvres de la solidarité sociale. Ils possèdent, sur un pied d'égalité, cette magnifique capitale bilingue où viennent se tempérer leurs outrances réciproques, où les colères abdiquent devant la suprématie de l'esprit. Est-elle wallonne ? Est-elle flamande ? Non ! Elle est belge.

Unis, les Belges le sont avant tout par cette admirable dynastie, aujourd'hui plus que centenaire, qui a derrière elle tout un passé de services et de grandeur. La Belgique, telle qu'elle est, est nécessaire au monde, et la monarchie est nécessaire à la Belgique, comme le symbole même de son unité. La dynastie belge a fourni et elle fournit encore aujourd'hui le modèle parfait de ce que doit être la monarchie constitutionnelle dans un peuple qui, comme de Brouckère l'écrivait déjà en 1853, a « pour caractère distinct son régime de libre discussion », dans un peuple qui, comme l'écrivait Pirenne en 1926, a la conviction qu'il est le peuple le plus libre de l'Europe. C'est avec ce même sentiment de liberté fraternelle que nous avons cru pouvoir parler de lui.

LUDOVIC NAUDEAU.

UN OFFICIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR REÇOIT LA MÉDAILLE MILITAIRE

Pour la première fois, la Médaille militaire vient d'être conférée à un officier général de l'armée de l'air. Cette distinction rappelle à l'attention publique le général Barès, un des plus anciens pilotes de notre aviation militaire. L'homme qui eut aux heures les plus difficiles de la guerre, en tant que « commandant de l'aéronautique au G. Q. G. », la responsabilité de l'arme nouvelle.

La citation qui accompagnait le décret soumis le 15 décembre à la signature de M. Albert Lebrun souligne heureusement que le général Barès, au cours de sa carrière, s'est imposé par « son expérience, sa dignité simple et sa grande bienveillance ». A travers ces mots abstraits, tous ceux qui l'ont connu entre 1914 et 1918 évoqueront un général Barès aussi peu « aviateur » d'allure que possible, et cependant vrai pilote payant de sa personne, comme il fut un grand cavalier ; d'apparence nonchalante et lente, parce qu'il mettait son dynamisme dans ses décisions et ses obstinations plutôt que dans ses gestes ; très à l'aise derrière un bureau du « grand quartier », mais assez profondément soldat pour aller, lorsque ce fut nécessaire, prendre le commandement de régiments d'infanterie qu'il mène débonnairement à l'attaque, comme il le fit encore à l'attaque — en juin 1919 — une brigade d'infanterie tchécoslovaque.

Commandant de l'aéronautique au G. Q. G. pendant la guerre, après la guerre chef d'état-major général, puis inspecteur général de l'armée de l'air, le général Barès resta — dans l'histoire de l'aéronautique militaire — le chef qui conçut, imposa et organisa les premiers groupements importants d'escadrilles constitués non pour la coopération directe avec l'armée de terre, mais pour une action aérienne destinée à influencer les opérations. A Verdun et sur la Somme, en mai et en juillet 1916, ces groupements offensifs rétablirent ou affirmèrent la « maîtrise de l'air », condition des décisions militaires plus générales poursuivies par le commandement.

NOS SUPPLÉMENTS DE THÉÂTRE

Après la publication du roman de M^{me} YVONNE SCHULTZ, Au fond d'un temple hindou, qui commence aujourd'hui et qui se terminera dans notre numéro du 9 janvier, La Petite Illustration reprendra la série de ses pièces de théâtre avec quelques-unes des dernières nouveautés de la saison : Christian, de M. YVAN NOË, au théâtre des Variétés ; Ma liberté, de M. DENYS AMIEL, au théâtre Saint-Georges ; Fric-Frac, de M. EDOUARD BOURDET, au théâtre de la Michodière, et la Naisance de Tristan, de M. GEORGES DELAQUYS, que vient de créer avec un grand succès le théâtre de Monte Carlo.



Le général Barès.



La capitale espagnole « coiffée » des panaches de fumée des éclatements d'obus (vue de la Casa de Campo).

LES TENTATIVES DE MÉDIATION DANS LA GUERRE ESPAGNOLE

Après cinq mois, la guerre civile d'Espagne continue, mais en changeant sensiblement de caractère : elle est en effet une sorte de guerre internationale en champ clos où s'affrontent des volontaires communistes et antifascistes de tous les pays, soutenus par la Russie soviétique, et, d'autre part, les troupes du général Franco, elles aussi secrètement ravitaillées et appuyées par le concours qu'elles reçoivent d'Allemagne, d'Italie et du Portugal.

C'est dans ces conditions que la France et l'Angleterre ont pris l'initiative d'une proposition généreuse, qu'elles ont soumise aux autres gouvernements : celle d'une médiation qui mettrait fin à la lutte fratricide. Mais cette démarche n'a pas rencontré un accueil qui permette, pour l'instant, de lui donner suite, et les intéressés eux-mêmes, aussi bien à Burgos qu'à Valence, ne lui ont témoigné aucune sympathie.

En attendant des circonstances meilleures, le comité de Londres s'efforce de rendre plus effectif le contrôle afin de faire respecter le principe de la non-ingérence. Toutefois, les envois de volontaires allemands au général Franco n'ont pas été sans émouvoir les chancelleries, et l'Angleterre, en particulier, a fait connaître au chancelier Hitler quel sérieux danger il pouvait en résulter pour la paix.

A Genève, une session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations s'est tenue pour exami-

ner la requête adressée par le gouvernement espagnol, en vertu de l'article 11 du pacte. Une résolution a été adoptée le 12 décembre, qui se borne à réaffirmer le devoir incombant à tout Etat de « respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un autre Etat », et faisant confiance au comité de Londres.

Le Conseil a également exprimé sa sympathie pour la proposition franco-britannique de médiation et reconnu qu'une « action de caractère international et humanitaire est souhaitable dans le plus bref délai possible ». Mais cette résolution n'a rien d'une « recommandation », au sens où l'entend le pacte, et sa valeur est toute



Le mobilier des maisons évacuées est rassemblé sur les places.



Le déblaiement des ruines du « Théâtre comique » à Madrid, écrasé par les obus.

morale. La Société des Nations, du point de vue juridique, s'est abstenue jusqu'à présent de prendre position dans le conflit espagnol, comme elle l'avait fait dans l'affaire de Mandchourie ou la guerre italo-éthiopienne.

Dans le domaine militaire, le mois de décembre se sera écoulé sans qu'aucun avantage essentiel ait été obtenu, semble-t-il, par l'un ou l'autre des antagonistes. Les nationalistes ont cherché à rendre plus méthodique leur investissement de la capitale, et les vifs combats qu'ils ont livrés au nord-ouest dans la région de Boadilla del Monte ont amélioré leurs positions dans ce secteur. Les fêtes de Noël ont apporté une trêve de quelques jours, mais dès le 26 l'activité reprenait et deux offensives étaient menées simultanément, l'une par les gouvernementaux, au sud, l'autre par les nationalistes, aux abords de la Casa de Campo.



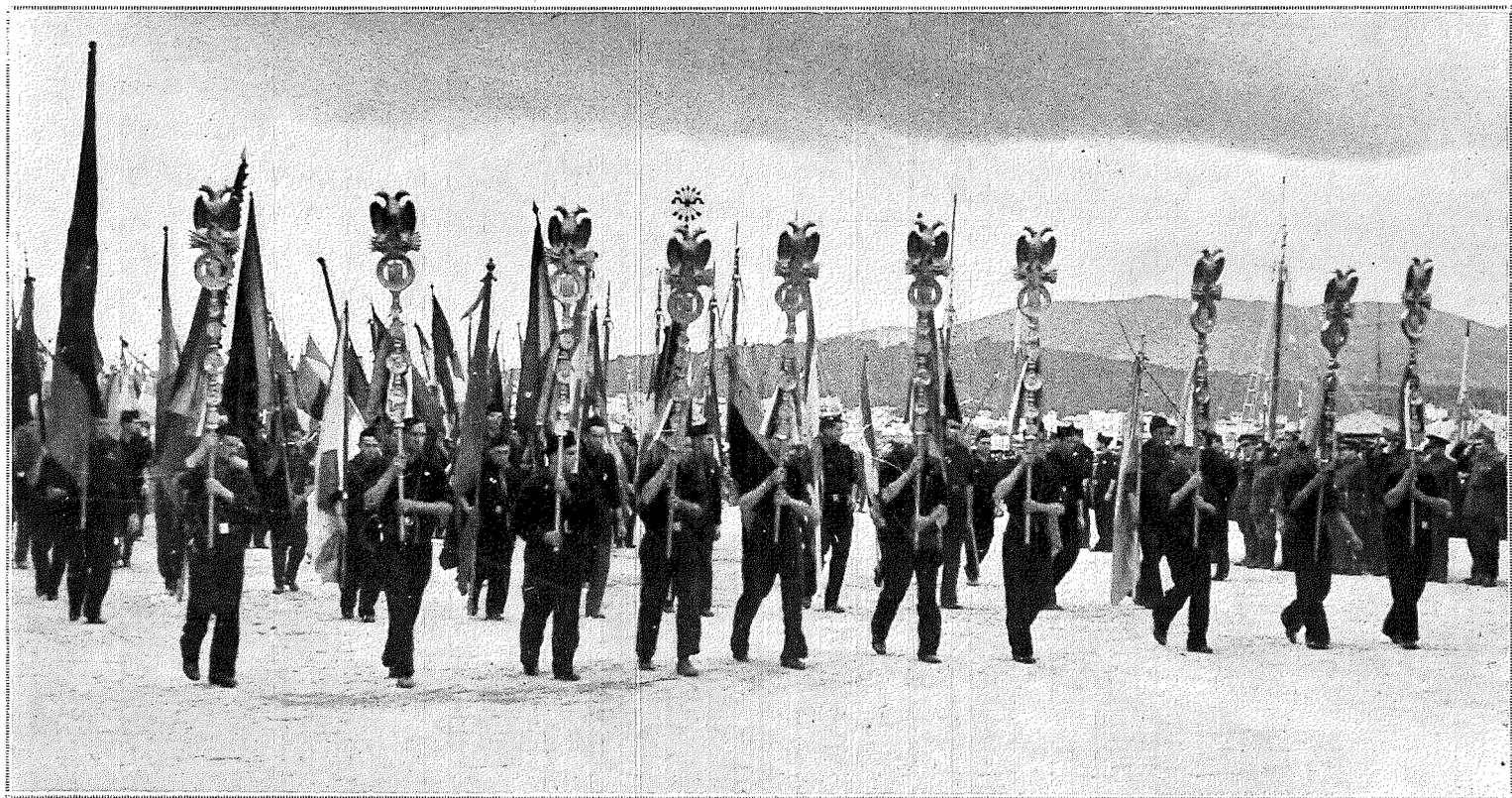
Le pont de Ségovie, dont les débris encombrant le lit du Manzanares ; au fond, le palais royal.



Les effets d'une bombe à l'entrée du métro, à la Puerta del Sol.

LE BOMBARDEMENT DE MADRID

4 Envers 1937



Des aigles des Phalanges, commandées par le marquis de Zayas, défilent sur le quai de Palma de Majorque.

EN MARGE DE LA GUERRE D'ESPAGNE

LES BALÉARES

Des techniciens de l'armée et de la politique soviétiques à Madrid et à Barcelone, des renforts allemands dans l'armée qui assiège Madrid, des Italiens aux Baléares... tels sont les trois points noirs de la situation outre-Pyrénées. Sur les deux premiers des informations ont été déjà données. Que faudrait-il penser du troisième ?

Singulier sort que celui de ces « îles de rêve », dont le nom n'éveillait guère dans l'esprit — en ces dernières années, du moins — que des images enchanteresses, celles d'un éden pour touristes, d'un petit paradis terrestre, où régnait la douceur de vivre, et desquelles les événements et les déchaînements d'appétits issus de la guerre fratricide où s'affrontent les deux Espagnes ne font plus qu'une base stratégique, d'une importance capitale, qui, de la mer Latine, commande les vieilles routes maritimes et les routes nouvelles de l'air.

Point crucial, à la vérité, de la politique des peuples, où il faut éviter que ne se heurtent comme il arriva jadis les intérêts économiques et militaires opposés de grandes puissances rivales.

En effet, sans remonter jusqu'à Magon (1).

(1) Qui, selon la tradition, fonda Port-Magon, devenu par déformation Port-Mahon, aujourd'hui capitale de Minorque.

l'amiral carthaginois qui en fit un nid de corsaires dans la guérilla qu'il mena contre la flotte marchande de Rome, dont il harcelait les convois, ce n'est point la première fois que Minorque, Majorque, Iviça jouent un rôle de premier plan aux fastes méditerranéens.

Rôle qui s'avéra notamment considérable à trois reprises, lors des luttes anglo-ibériques du dix-huitième siècle, où la mainmise par les Anglais sur la Sardaigne et sur Minorque leur permit, au cours de la guerre dite de la Succession d'Espagne, un blocus étroit, rigoureux de nos côtes méridionales et des débarquements faciles tant à Sète, à Toulon qu'à Agde ; tandis que, pour rompre ce blocus, nous devions par deux fois enlever Minorque : de vive force pendant la guerre de Sept ans et pendant la guerre d'Amérique.

Epoque où la France avait le plus fier souci de ses destinées maritimes, si l'on en juge par l'enthousiasme délirant, la fierté joyeuse qui, en 1756, accueillirent la double victoire du maréchal de Richelieu et de l'escadre commandée par l'amiral Roland-Michel-Henri de La Galissonnière ; victoire qui entraîna la chute de... « ce Port-Mahon redoutable, plus redoutable que Gibraltar, de cette citadelle imprenable, fortifiée depuis quarante ans avec les soins les plus jaloux, centre et instrument décisif de la domination anglaise ».

Liesse générale qui n'eut d'égale que la colère britannique, si bien que les ministres anglais, pour calmer l'ire populaire, durent faire passer en cour martiale et fusiller l'amiral Bing, « coupable d'avoir été vaincu ! » tandis qu'au trésor culinaire et gastronomique français s'ajoutait — seule conquête durable — l'incomparable mayonnaise (1).

Redevenues terres définitivement espagnoles à la suite du traité d'Amiens du 27 mars 1802, les Baléares ne devaient plus jouer qu'un rôle presque effacé pendant tout le dix-neuvième siècle, du fait que les seules grandes puissances navales méditerranéennes d'alors, la France et l'Angleterre, avaient cessé de se combattre.

Et, même dans les derniers conflits européens, ou coloniaux, comme l'Espagne avait su garder une neutralité officielle, tout au plus s'y pratiquait-il, plus ou moins « sous le manteau », une intensive contrebande d'armes, alors que tels belligérants y trouvaient un centre propice de ravitaillement clandestin.

Aussi, fussent-elles demeurées longtemps encore sans histoire — car la faible puissance militaire et maritime de Madrid n'éveillait aucune inquiétude chez les autres puissances riveraines ou « présentes » de la mer latine — si la guerre civile qui ravage la Péninsule n'avait fait se manifester d'indéniables convoitises.

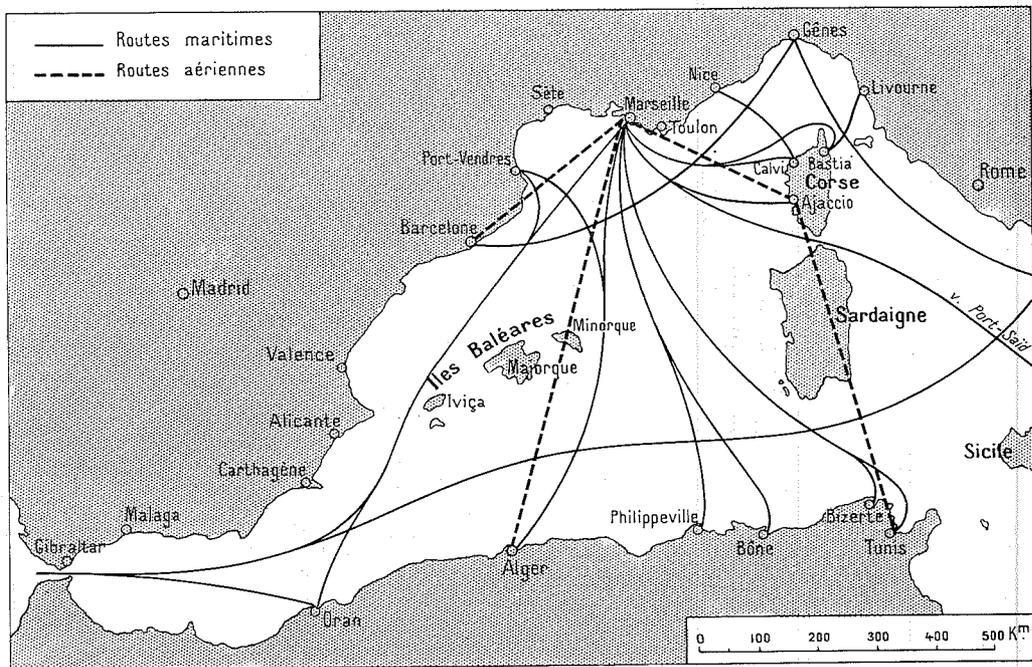
Le « morceau » vaut, certes, la peine que prendrait, pour se l'adjuger, celui qui en aurait l'audace, à la faveur de l'épuisement des gouvernements de Burgos, de Valence ou de Barcelone.

Outre que — situé sur le flanc de la côte orientale d'Espagne — l'archipel commande justement ces deux ports « gouvernementaux », dont il ne se trouve séparé que par un bras d'eau, large à peine de 180 kilomètres (lequel peut être traversé en trois quarts d'heure par des avions, et en trois heures, environ, par certains navires de guerre), la nature l'a mis à l'affût, le long du canal ibérique, de tout le trafic maritime de Marseille, de Sète, de Port-Vendres vers Oran et vers l'Atlantique. Situation géographique qui lui permet, également, de surveiller les routes marines qui relient Marseille à Alger, à Philippeville et à Bône, celles de Gênes à Gibraltar comme celles de Gibraltar à Malte.

Faut-il ajouter que, placées à la hauteur de la Sardaigne, les Baléares n'en sont guère qu'à une heure et demie de vol, soit 350 kilomètres ?

Ces avantages stratégiques hors de pair s'accroissent encore du fait que ces îles fortunées

(1) Ou « mahonnaise », qui fut « composée » sous les remparts de Port-Mahon par le « chef » du maréchal de Richelieu.



Les principales lignes de communication dans le bassin occidental de la Méditerranée.

comportent de bonnes rades naturelles, propices aux bâtiments de guerre.

La base de Palma à Majorque, celle de Port-Mahon à Minorque peuvent, en particulier, servir constamment de bases excellentes, d'abri et de ravitaillement, pour les croiseurs, les torpilleurs, les sous-marins, les hydravions, alors que l'intérieur des terres, dont la population atteint 320.000 habitants, offre d'intéressantes ressources au point de vue alimentaire et de vastes possibilités de stockage pour le matériel.

Enfin, depuis plus de deux siècles, Port-Mahon a toujours été une place de guerre importante, dont le port, étroit à coup sûr, mais merveilleusement abrité et défilé des vues du large, serait un point d'appui idéal pour des rapides bâtiments, de moyen et de petit tonnage, et surtout pour des sous-marins, d'autant qu'il est protégé par un système, point négligeable, de fortifications solides, construites en fin du siècle dernier, ouvrages peut-être un peu vétustes, mais que des batteries modernes de très gros calibre s'en vinrent, récemment encore, renforcer.

Sans doute, l'Espagne ne peut accepter, officiellement, de bon gré, qu'une autre puissance européenne s'établisse aux Baléares. Elle ne saurait abandonner, sans élever de protestations, un territoire foncièrement et racialement ibérique. Mais il est des services rendus, quand la maison brûle, qui se paient, quand les pompiers ont fait leur œuvre, de la cession d'une annexe.

Et, d'autre part, les Alliés ne forcèrent-ils pas, quelque peu, la main des Grecs, il y a vingt ans, à Corfou et à Salonique? Corfou qu'un tour de passe-passe devait, quelques années plus tard, inféoder « provisoirement » à la monarchie italienne. Et l'exemple de l'Angleterre, qui garde, depuis un peu plus de deux siècles, la très andalouse Gibraltar, lambeau de patrie espagnole, peut tenter des imitateurs.

On peut affirmer, toutefois, que, si des convoitises sérieuses se manifestent désormais alentour des Baléares, elles ne sont point de source anglaise.

L'Empire britannique, mieux qu'un autre, connaît le prix de l'archipel; mais il estime suffisantes les bases occidentales du moins — qu'il tient en Méditerranée... dont les deux « goulots » de cette mer. Et sa mainmise sur lesdites îles ne lui procurerait guère qu'un poste d'observation supplémentaire qui coûterait cher à protéger, alors que pareille « saisie » risquerait de lui mettre à dos un certain nombre d'autres puissances qu'il se soucie peu d'inquiéter.

De persistantes informations, d'origine soviétique peut-être, prêtaient récemment à l'Allemagne des visées précises sur Minorque, sur Majorque et sur Iviça, « réclamées comme monnaie d'échange contre une aide plus efficace du gouvernement du Reich au gouvernement de Franco ». Rumeurs certainement tendancieuses.

Malgré la présence avérée d'une force navale germanique relativement considérable au large des côtes d'Espagne, présence qu'est loin de justifier la protection des intérêts du Reich dans la Péninsule, celui-ci ne pourrait songer, en période d'hostilités, à défendre une telle base lointaine. non plus qu'à la ravitailler... à moins d'y avoir le concours et l'appui permanents d'une grande puissance navale d'essence méditerranéenne.

Et c'est ainsi que la logique nous donne à penser qu'il n'y aurait que l'Italie qui pût avoir un intérêt direct et évident à disposer de bases navales et aériennes dans l'archipel baléaire... bases qui — s'ajoutant au réseau de celles des côtes de Sardaigne et de Sicile — lui permettraient de contrôler efficacement tout le bassin occidental de cette mer latine qu'elle veut sienne; comme elle s'est mise à contrôler, avec quelle maîtrise efficace, les débouchés et les passages de tout le bassin oriental.

Or, des renseignements dignes de foi ne nous ont-ils pas révélé l'influence prise par l'Italie, dans la zone de Palma entre autres, au cours de ces dernières semaines, à la faveur du conflit qui se prolonge en terre d'Espagne? Et la création de phalanges et d'une légion étrangère, où les Italiens commanderaient et se trouveraient en majorité, ne donne-t-elle pas à réfléchir? Et le comte Rossi, chef des fascistes italiens n'ordonne-t-il et

n'agit-il pas comme s'il était effectivement le gouverneur de Majorque?

Etat de choses lourd, à vrai dire, de conséquences pour la France, qui n'a jamais eu de visées sur ces îles qu'elle conquiert pourtant jadis, pour les rendre à l'Espagne.

JEAN D'AGRAIVES.

Depuis qu'a été tracé l'aperçu qu'on vient de lire sur le rôle des Baléares au cours des derniers siècles et sur leur position géographique, l'Angleterre s'est émue de son côté du débarquement de volontaires italiens à Majorque et à Iviça.

Mais à l'une des dernières séances de la Chambre des communes M. Eden, interrogé, a répondu que l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée au statut des îles Baléares lui avait été donnée oralement par le gouvernement italien :

« Le chargé d'affaires de Sa Majesté à Rome a informé le ministre des Affaires étrangères d'Italie que toutes modifications au *statu quo* des Baléares seraient envisagées par le gouvernement de Sa Majesté avec beaucoup d'inquiétude. En prenant note de ce point, le comte Ciano a donné à notre chargé d'affaires l'assurance que le gouvernement italien n'avait, ni avant ni depuis la révolution espagnole, ouvert de négociations avec le général Franco par lesquelles le statut de la Méditerranée pût être affecté et que ce gouvernement n'avait nullement l'intention d'engager à l'avenir de telles négociations. Cela a été confirmé à l'attaché naval britannique par le ministre de la Marine d'Italie, et l'ambassadeur d'Italie m'a donné de semblables assurances. »

Au surplus, nous pouvons redire ici que la présence, en permanence, de troupes allemandes au centre de l'Espagne et de troupes soviétiques sur le littoral méditerranéen de la Péninsule constituerait, certes, une gêne, sinon une menace tout aussi intolérables.

LA QUESTION D'ALEXANDRETTE

Le Conseil de la Société des Nations a profité de la session extraordinaire qu'il a dû tenir à Genève à propos des affaires d'Espagne pour examiner la réclamation dont il était saisi, de la part de la Turquie, au sujet du sandjak d'Alexandrette. Ce litige est une conséquence du traité franco-syrien du 9 septembre dernier. Il a été soulevé d'une façon quelque peu imprévue par le gouvernement d'Ankara, mais, s'il met en opposition les points de vue de la France et de la Turquie, il faut se hâter de dire qu'il n'a en rien porté atteinte aux excellentes relations entre les deux pays. Le gouvernement turc, comme il l'avait déjà fait dans l'affaire des Détroits, s'est adressé à la Société des Nations, selon la procédure la plus régulière, et les négociations qui sont en cours doivent amener une solution agréée par les deux parties.

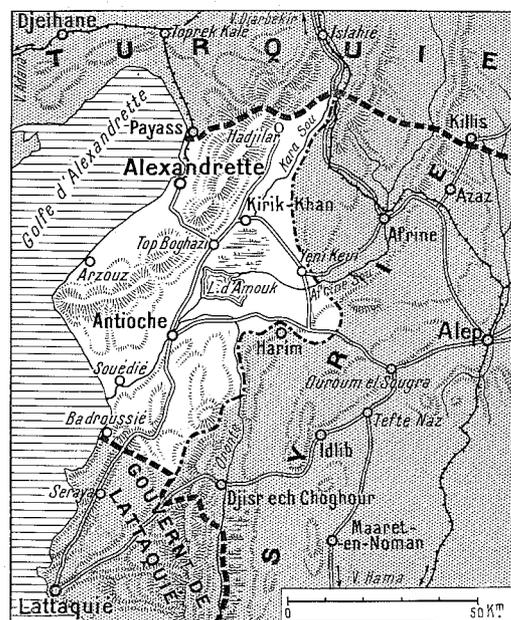
Dans l'actuelle division administrative des Etats du Levant sous mandat français, le sandjak d'Alexandrette fait partie du vilayet d'Alep, qui est lui-même une dépendance de l'Etat de Syrie, mais il jouit d'une large autonomie, que justifie sa situation spéciale. Ce territoire, de 4.700 kilomètres carrés et de 220.000 habitants environ, contient en effet une très forte proportion de Turcs : plus de 80.000 contre 90.000 Arabes et quelque 25.000 Arméniens, le reste étant composé de Kurdes, de Circassiens et de divers. La ville d'Alexandrette avait été occupée dès 1918, une vingtaine de jours après la signature de l'armistice de Moudros, par des forces militaires françaises, mais la Turquie continuait à en revendiquer la possession, et ce fut seulement l'accord franco-turc du 20 octobre 1921 qui consacra son rattachement officiel au vilayet d'Alep dont elle a, depuis, suivi le sort. Le traité de Lausanne, en 1923, régla la délimitation des frontières sans rien changer à ce qui avait pu être stipulé par ailleurs quant aux garanties à accorder aux minorités. C'est ainsi que des délégués turcs siégeaient auprès du gouvernement et qu'un certain nombre de postes administratifs étaient confiés aux Turcs. Ce système a fonctionné pendant quatorze ans d'une façon à peu près satisfaisante, mais non point toutefois sans empêcher complètement les éléments nationalistes turcs d'élever les protestations habituelles des minorités ethniques en ce qui concerne, notamment, l'enseignement, la langue, la justice ou l'application du régime fiscal.

Lorsque la France a entrepris de négocier avec la Syrie un traité analogue à celui que l'Angleterre a conclu avec l'Irak, elle avait pris soin de

préciser que, dans ce traité, l'autonomie dont bénéficiait déjà le sandjak d'Alexandrette serait respectée. C'est ce que le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Vienot, avait répondu, en septembre dernier, à Genève, à une question du ministre turc, M. Rustu Aras : « Les engagements que la France a contractés envers la Turquie au sujet du sandjak d'Alexandrette, lui avait-il dit, seront opposables à la Syrie dès que celle-ci sera née à l'indépendance et dotée de la souveraineté : héritière de la puissance mandataire, elle succédera aux charges comme aux avantages que l'opération comporte. » De fait, il était prévu que le sandjak élirait des députés locaux dont une partie siégerait au parlement syrien tandis que l'autre constituerait le gouvernement autonome du sandjak, celui-ci restant, bien entendu, soumis à l'autorité syrienne.

C'est ce dernier point que le gouvernement d'Ankara se refuse, apparemment, à admettre aujourd'hui. Il plaide, d'une part, que, si le mandat couvrait à l'origine la Syrie et le Liban, nulle mention n'y était faite d'Alexandrette et d'Antioche et que, d'autre part, le régime du mandat cessant, Alexandrette et Antioche doivent recouvrer leur indépendance, sous peine de manquer à l'accord d'octobre 1921.

Rien de plus naturel que l'intérêt qu'attache la Turquie au sort du sandjak et à la protection



Le sandjak d'Alexandrette.

de ses ressortissants, pour lesquels elle redoute les persécutions du panarabisme dès que la France ne sera plus là. Nous serions tout disposés à lui donner satisfaction, mais sans trahir pour cela les droits de l'Etat syrien. Octroyer l'indépendance complète au sandjak d'Alexandrette, ce serait démembrer la Syrie. Même si nous le voulions, nous n'aurions pas la possibilité de le faire, car la question n'est pas de notre ressort. C'est de la Société des Nations que nous avons reçu notre mandat : c'est la Société des Nations seule qui serait en mesure de modifier le statut territorial des anciens Etats sous mandat. Il convient d'ajouter aussitôt que la Syrie n'acceptera jamais d'être dépossédée d'Alexandrette, qui constitue son débouché sur la mer.

L'affaire s'est compliquée à la suite des désordres qui ont éclaté dans le sandjak le 15 novembre, jour des élections syriennes, entre Arabes et Turcs. Ils ont pris une gravité suffisante pour que l'état de siège fût décrété et que des renforts de troupes françaises fussent envoyés. La Turquie a protesté à Genève contre ce déploiement de forces et réclamé le retrait de nos effectifs, auxquels elle suggérait de substituer un contingent de gendarmerie neutre, sous la direction effective d'un commissaire de la Société des Nations. Finalement, un compromis est intervenu. Trois observateurs neutres, un Norvégien, un Néerlandais et un Suisse, se rendront dans le sandjak pour y suivre les événements et renseigner le Conseil. Dès leur arrivée, les effectifs français seront ramenés à leur niveau normal. La mission des observateurs devra être terminée, au plus tard, fin janvier. A ce moment-là seulement le Conseil examinera la question au fond, en espérant que, dans l'interim, un terrain d'entente aura été trouvé par les trois pays intéressés : France, Turquie et Syrie. La France, d'autre part, pour manifester son désir de conciliation, a promis de ne pas procéder à la ratification du traité syrien tant que l'affaire ne sera pas revenue devant le Conseil. — R. L.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

LES RELATIONS FRANCO-ROUMAINES

M. Antonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, vient de faire, à la mi-décembre, un séjour à Paris, au cours duquel il s'est longuement entretenu avec M. Yvon Delbos ainsi qu'avec le président du Conseil et diverses autres personnalités gouvernementales. Depuis le remaniement du ministère roumain, le 29 août dernier, et l'éviction de M. Titulesco, on pouvait se demander si le gouvernement de Bucarest ne s'orientait pas dans une voie qui l'éloignait de son amitié avec la France. M. Antonesco, successeur de M. Titulesco, a tenu à dissiper cette impression. Nul n'était mieux qualifié pour cela, car il est connu, depuis de longues années, pour ses sympathies à l'égard de notre pays. Ce qui a pu inquiéter la Roumanie, ce sont les aventures où risquait de l'entraîner par contre-coup l'alliance franco-soviétique. Le communiqué publié à l'issue des conversations franco-roumaines insiste sur la parfaite identité de vues qui s'y est manifestée et sur l'harmonie des relations non seulement entre la France et la Roumanie, mais entre la France et la Petite-Entente. Il affirme une collaboration qui se continuera étroitement dans le domaine politique comme dans l'ordre économique. Il ne fournit toutefois aucune précision sur les sujets qui ont été traités ou sur les décisions qui ont été prises. C'est qu'il ne semble pas qu'aucune conclusion pratique résulte de cet échange d'idées. Le maintien de la paix européenne est le but commun de la France comme de la Petite-Entente. Mais dans la confusion actuelle des rapports internationaux il est assez difficile de concilier certaines obligations d'assistance, compliquées encore par la situation particulière de la Pologne et de la Russie. Chacun veut accroître sa sécurité, mais nul ne veut augmenter ses risques. Aussi bien les problèmes de l'Europe centrale et orientale resteront-ils en suspens tant que ceux de l'Europe occidentale n'auront pas été réglés, si jamais ils le sont.

LA LIBÉRATION DE CHANG KAI CHEK

Le chef du gouvernement de Nankin, Chang Kai Chek, retenu prisonnier, dans les conditions que l'on sait, depuis le 12 décembre, à Sian Fou, dans le Chen Si, par le maréchal Tchang Hsue Liang, a été libéré le jour de Noël et a regagné en avion son quartier général de Loyang. Les opérations militaires ont, de ce fait, été suspendues. Tel est l'épilogue d'une sédition qui demeure malgré tout assez obscure. Tchang Hsue Liang aurait accepté de remettre son armée sous le commandement de Yen Chi Chan, le chef du Chen Si, et de partir en exil pour l'Europe, en échange d'une somme très importante pour le dédommager de ses « dépenses militaires ». La querelle, affirme-t-on, aurait été la conséquence d'un « malentendu » et du détournement par un subalterne de la solde destinée aux troupes. La seule chose certaine, c'est que le gouvernement de Nankin, un instant menacé, a repris la situation en main, que le conflit avec le Japon est évité et que la lutte contre le communisme continuera en Chine. — R. L.

FAITS DE LA SEMAINE

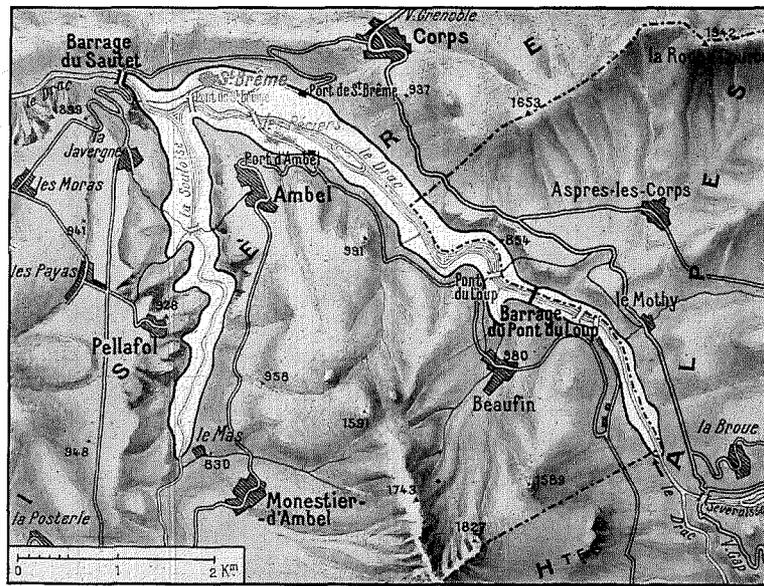
— Sur l'initiative de la Société des Gens de Lettres, le ministre de l'Éducation nationale, M. Jean Zay, a accordé une pension d'honneur au grand romancier J.-H. Rosny aîné pour son œuvre littéraire, philosophique et scientifique.

— Etienne Clémentel, ancien ministre, ancien sénateur, qui s'était retiré de la vie parlementaire en 1935, est décédé le 26 décembre dans sa propriété du Puy-de-Dôme. Ministre pour la première fois en 1905 dans le cabinet Rouvier, où il détenait le portefeuille des Colonies, Etienne Clémentel l'avait été pour la dernière fois en 1924 dans le cabinet Herriot, où il avait le portefeuille des Finances.

— Le colonel général von Seeckt, le réorganisateur de la Reichswehr et l'un des principaux reconstruc-teurs de l'armée allemande, est mort à Berlin le 27 décembre, dans sa soixante-dixième année.

— A l'Exposition de 1937, le ministre de l'Agriculture, M. Georges Monnet, a posé la première pierre du pavillon des Vins de France, le 23 décembre, et, le lendemain, en présence d'un représentant du ministre du Travail, procédait à la même cérémonie pour le pavillon de la Coopération.

— Dans le port de Massaouah, une explosion s'est produite à bord du vapeur italien *Cesare Battisti*, faisant parmi l'équipage et les passagers 26 morts et une centaine de blessés.



Plan du lac du Sautet dans le bassin du Drac.

UN OUVRAGE CYCLOPÉEN

LE BARRAGE DU SAUTET

De tous les grands ouvrages hydroélectriques essayés depuis douze ans à travers les régions montagneuses de la France, il n'en est peut-être pas de plus pittoresque, offrant une physionomie plus exceptionnelle que le barrage du Sautet, édifié sur le Drac, affluent torrentiel de l'Isère. C'est qu'aussi la nature a libéralement comblé le vœu des hommes et que deux sites semblables à celui du cañon du Sautet ne se trouvent sans doute pas en France. D'une sauvagerie rare, d'une réelle difficulté d'accès, ce cañon devait, en effet, demeurer inconnu jusqu'en 1921, tout au moins dans sa partie aval. A cette époque, le hasard d'une étude d'aménagement du Drac révéla qu'il offrait, de par sa configuration géographique, une extraordinaire prédisposition à la construction économique d'un barrage à grande hauteur. Dominé en amont par une longue et large cuvette susceptible de permettre la formation d'un vaste lac artificiel, il s'étendait ensuite sur 1 kilomètre de longueur et 200 mètres de profondeur, formant un couloir des plus étroits, quelques mètres seulement de largeur à la base. Les conditions étant optimales à tous égards, les techniciens furent sans hésitation. Là où s'amorçait le cañon s'éleverait un barrage, le premier d'une série qui, jusqu'au confluent du Drac avec l'Isère, utiliserait les eaux du torrent.

Malgré les dispositions naturelles favorables, les travaux furent difficiles. Le souci de la sécurité primant tous les autres, il était nécessaire de

reconnaître, préalablement à toute amorce d'ouvrage et même à toute mise au point d'un plan définitif, la composition de la masse rocheuse. Également, il convenait de s'assurer de l'étanchéité de la cuvette devant former le lac artificiel. Une faille dans la roche et le barrage céderait à la pression des eaux. Une fissure dans la cuvette et celle-ci se transformerait en tonneau des Danaïdes.

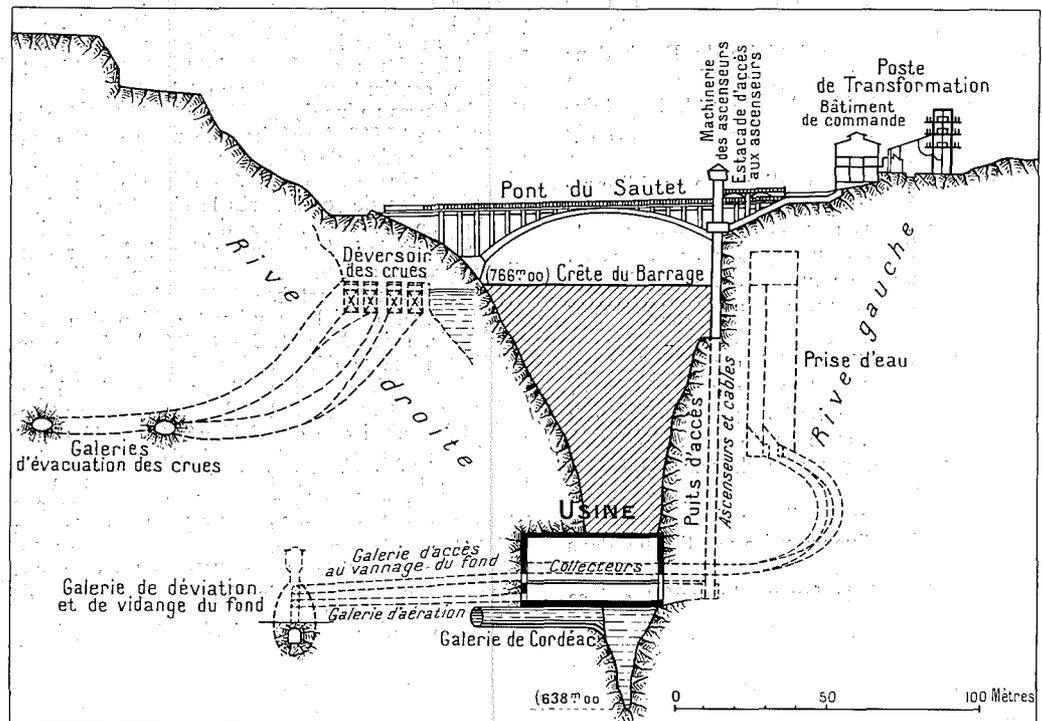
Durant près de dix ans recherches et expériences se succédèrent. Des galeries souterraines de près de 500 mètres de longueur au total permirent de constater la parfaite solidité des parois et l'absence de toute fissure de

la cuvette. Rassurés sur ce double point, les ingénieurs passèrent du plan de l'expérimentation à celui de la réalisation.

Le barrage à élever devait permettre la création d'un lac de 350 hectares de superficie et d'une capacité totale de 130 millions de mètres cubes d'eau, dont 100 millions de mètres cubes utilisables. La hauteur du barrage atteindrait 126 mètres et sa largeur à la crête, 80 mètres. L'ouvrage affecterait la forme d'un V. A sa base, en aval, serait construite l'usine génératrice, placée en travers de la gorge et dont une partie reposerait sur un pont, l'autre partie étant souterraine. Pour y accéder un puits nanti d'ascenseurs serait construit à l'intérieur de la masse rocheuse. Enfin, la puissance installée de la centrale devant être de 67.500 kilowatts, la production annuelle pourrait atteindre 175 millions de kilowatts-heure bruts.

Ce programme fut réalisé point par point après sept ans de travaux. Seules intervinrent des modifications dans la forme à donner au barrage ainsi que dans la détermination de son assise et de sa fixation aux parois du cañon.

La première opération, classique en la matière, consista à mettre à sec le lit du Drac sur toute la longueur nécessaire aux travaux. Une galerie de 380 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur fut donc creusée sur la rive droite du torrent, un batardeau assurant la déviation. Cette mise à sec effectuée, la construction du socle du barrage fut amorcée. Sa longueur, qui représente la largeur de l'ouvrage à la base, fut fixée à 75 mètres. Sur ce socle, d'une hauteur de 30 mètres, le béton fut ensuite réparti par épaisseurs décroissantes jusqu'à la crête. En fait, si par sa base le barrage



Coupe en travers des installations hydroélectriques du Sautet vues d'aval.